

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à 18h30 à Charleval, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Houy,
	Beauficel-en-Lyons	M. Pillet,
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Présents : 47	Charleval	Mmes Dalissier, Masson, MM. Calais, Durand,
Votants : 48	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	Mmes Bellanger, Collemare, M. Pernel,
	Flipou	M. Cousin,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	M. Bournisien,
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 6 mai 2026	Letteguives	Mme Collard,
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	Mme Canu,
	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
	Ménesqueville	M. Cahagne,
Délibération publiée	Perriers/Andelle	Mmes Bonay, Lebourg, MM. Defrance, Mazurier,
Le :	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne-Courteux, M. Hébert,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle	Mmes Le Breton-Palier, Rayer, Simon, MM. Chivot, Romet, Leménager, Vieux
	Rosay-sur-Lieure	Mme Chapelle,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	Mme Loison, M. Cosaque,
	Vandrimare	Mme Pluvinet-Delatre, M. Bézirard,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Pouvoir : M. Vieillard R. à M. Vieillard G.

**Administration générale : Désignation des membres de la commission thématique « voirie et mobilité »**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Vu la délibération n°89\_2026 du conseil communautaire en date du 16 avril 2026 portant création des commissions thématiques suivantes : « Finances et affaires générales » ; « Attractivité » ; « Senior et santé » ; « Voirie et mobilité » ; « Patrimoine bâti et coopération avec les communes » ; « Urbanisme et environnement » ; « Cycle de l'eau » ; « Politique associative et sportive » ; « Familles » ;

Vu l'accord unanime des conseillers communautaires de procéder à l'élection des membres des commissions thématiques à la main levée ;

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,**

- désigne les membres suivants pour la commission thématique « voirie et mobilité » :

Amfreville-les-Champs	CORDIER	Joël	Lisors	MARTIN	Laurent
Bacqueville	CAPELLE	Sébastien	Lorleau	BALDARI	François
Beauficel-en-Lyons	THILLARD	Xavier	Lyons-la-Forêt	METOT	Fabrice
Bosquentin	ROSIK	Olivier	Ménesqueville	DEFRANCE	Guillaume
Bourg-Beaudouin	TAMBOSCO	Luigino	Perriers-sur-Andelle	RICHARD	Patrick
Charleval	MARTIN	Sébastien	Perruel	HEBERT	Philippe
Douville-sur-Andelle	DUVAL	Cédric	Pont-Saint-Pierre	COURTOIS	Philippe
Fleury-la-Forêt	AUBIN	Mickaël	Radepont	VIEILLARD	Gilles
Fleury-sur-Andelle	GAVELLE	Jean-Marc	Renneville	LEMENAGER	David
Flipou	LEHEC	Patrick	Romilly-sur-Andelle	CHAPELLE	Vanessa
Houville-en-Vexin	DUVAL	Claude	Rosay-sur-Lieure	BENARD	Guillaume
Le Tronquay	BÉQUIN	Julien	Touffreville	COSAQUE	Daniel
Les Hogues	CAMUS	Xavier	Val d'Orger	LOTTIN	Christophe
Letteguives	COLLARD	Armelle	Vandrimare	BOUTIGNY	Stéphane
Lilly	BOQUET	Mathieu	Vascœuil		

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Arthur DURAND



*Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.*

*La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.*